

N° 73

SÉNAT

1^{re} SESSION ORDINAIRE DE 1961-1962

Annexe au procès-verbal de la 2^e séance du 20 novembre 1961.

PROJET DE LOI

ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE

*portant ratification du décret n° 61-956 du 24 août 1961 modifiant
le tarif des droits de douane d'importation,*

TRANSMIS PAR

M. LE PREMIER MINISTRE

A

M. LE PRÉSIDENT DU SÉNAT

(Renvoyé à la Commission des Affaires économiques et du Plan.)

Le Premier Ministre.

Paris, le 20 novembre 1961.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous transmettre, ci-joint, le texte du projet de loi portant ratification du décret n° 61-956 du 24 août 1961 modifiant le tarif des droits de douane d'importation, adopté, en première lecture, par l'Assemblée Nationale dans sa séance du 16 novembre 1961.

Le Premier Ministre,

Signé : MICHEL DEBRÉ.

Voilà les numéros :

Assemblées Nationale (1^{re} législ.), 1428, 1522 et in-8° 336.

L'Assemblée Nationale a adopté, en première lecture, le projet de loi dont la teneur suit :

PROJET DE LOI

Article unique.

Est ratifié le décret n° 61-956, du 24 août 1961, modifiant le tarif des droits de douane d'importation.

Délibéré en séance publique, à Paris, le 16 novembre 1961.

Le Président,

Signé : Jacques CHABAN-DELMAS.

NOTA. — Voir les documents annexés au n° 1428 (Assemblée Nationale, 1^{re} législature).